

ED-97/CONFINTEA/5 Final

Hambourg, le 18 juillet 1997

Original anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CINQUIEME CONFERENCE INTERNATIONALE SUR L'EDUCATION DES ADULTES (CONFINTEA V)

Hambourg, 14-18 juillet 1997

LA DECLARATION DE HAMBOURG SUR L'EDUCATION DES ADULTES

1. Nous, participants à la cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes, réunis dans la Ville libre et hanséatique de Hambourg, réaffirmons que seuls un développement axé sur l'être humain et une société à caractère participatif fondée sur le plein respect des droits de l'homme permettront un développement durable et équitable. Sans une participation véritable et éclairée des hommes et des femmes de tous horizons, l'humanité ne saurait survivre ni relever les défis de l'avenir.
2. L'éducation des adultes devient donc plus qu'un droit; elle est une clé pour le XXI^{esi}ècle. Elle est à la fois la conséquence d'une citoyenneté active et la condition d'une pleine et entière participation à la vie de la société. Il s'agit d'un concept propre à contribuer puissamment à l'instauration d'un développement écologiquement durable, à la promotion de la démocratie, de la justice, de l'équité entre les sexes et du développement scientifique, social et économique, ainsi qu'à l'édification d'un monde qui, à la violence, préférera le dialogue et une culture de la paix fondée sur la justice. L'éducation des adultes peut forger l'identité et donner sens à la vie. La notion d'éducation tout au long de la vie suppose que l'on repense le contenu de l'éducation de manière à prendre en compte des facteurs tels que l'âge, l'égalité des sexes, les handicaps, la langue, la culture et les disparités économiques.
3. L'éducation des adultes désigne l'ensemble des processus d'apprentissage, formels ou autres, grâce auxquels les individus considérés comme adultes dans la société à laquelle ils appartiennent développent leurs aptitudes, enrichissent leurs connaissances et améliorent leurs qualifications techniques ou professionnelles ou les réorientent en fonction de leurs propres besoins et de ceux de la société. Elle englobe à la fois l'éducation formelle et l'éducation permanente, l'éducation non formelle et toute la gamme des possibilités d'apprentissage informel et occasionnel existant dans une société éducative multiculturelle où les démarches fondées sur la théorie et sur la pratique ont leur place.

4. Bien que leur contenu varie en fonction du contexte économique, social, environnemental et culturel et des besoins des membres de la société dans laquelle elles sont dispensées, l'éducation des adultes et celle des enfants et des adolescents sont l'une et l'autre des éléments indispensables d'une conception nouvelle de l'éducation selon laquelle celle-ci est censée s'étendre véritablement à la vie entière. La perspective qui est celle de l'éducation tout au long de la vie requiert pareille complémentarité et pareille continuité. La contribution potentielle de l'éducation des adultes et de l'éducation permanente à l'émergence de citoyens informés et tolérants, au développement économique et social, aux progrès de l'alphabétisation, à l'atténuation de la pauvreté et à la préservation de l'environnement est énorme; il faut donc l'exploiter.
5. L'éducation des jeunes et des adultes, considérée comme un processus qui dure toute la vie, a pour objectifs de développer l'autonomie et le sens des responsabilités des individus et des communautés, de les mettre mieux en mesure de faire face aux transformations qui affectent l'économie, la culture et la société dans son ensemble, et de promouvoir la coexistence, la tolérance ainsi qu'une participation éclairée et créative des citoyens à la vie de la collectivité, bref, de permettre aux individus et aux communautés de prendre leur sort et celui de la société en main pour pouvoir relever les défis de l'avenir. Il est indispensable que les démarches adoptées en matière d'éducation des adultes soient fondées sur l'héritage, la culture, les valeurs et le vécu antérieur des intéressés et qu'elles soient conduites de manière à faciliter et à stimuler la participation active et l'expression des citoyens.
6. La Conférence prend acte de la diversité des systèmes politiques, économiques et sociaux ainsi que des structures administratives des Etats membres. Compte tenu de cette diversité et pour assurer le plein respect des droits de la personne humaine et des libertés fondamentales, la Conférence reconnaît que la situation particulière des Etats membres déterminera les mesures que leurs gouvernements respectifs peuvent être amenés à prendre pour promouvoir l'esprit qui caractérise nos objectifs.
7. Les représentants des gouvernements et organisations participant à la cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes ont décidé ensemble d'explorer le potentiel et l'avenir de l'éducation et de la formation des adultes, envisagées dans la dynamique plus générale de l'éducation tout au long de la vie.
8. Au cours de la présente décennie, l'éducation des adultes a beaucoup évolué et sa portée comme le nombre de ceux qu'elle concerne ont considérablement augmenté. Dans les sociétés fondées sur le savoir qui apparaissent aujourd'hui dans le monde entier, l'éducation des adultes et l'éducation permanente sont devenues des impératifs, dans la vie courante comme dans la vie professionnelle. Les exigences nouvelles de la société et du monde du travail suscitent des attentes qui obligent chaque individu, homme ou femme, à renouveler sans cesse ses connaissances et compétences tout au long de sa vie. Au coeur de cette transformation, il y a une évolution du rôle de l'Etat et l'émergence de partenariats plus larges en faveur de l'éducation des adultes au sein de la société civile. L'Etat demeure le rouage essentiel s'agissant de garantir le droit à l'éducation pour tous, notamment pour les groupes sociaux les plus vulnérables, par exemple les minorités et les peuples autochtones, et de définir les grandes lignes de la politique éducative. Mais au sein du nouveau partenariat qui s'établit entre le secteur public, le secteur privé et le secteur associatif, son rôle est en train de changer. Il est non seulement pourvoyeur de services d'éducation des adultes, mais aussi conseiller, bailleur de fonds et instance de contrôle et d'évaluation. Les gouvernements et les partenaires sociaux doivent prendre les mesures nécessaires pour permettre aux individus d'exprimer leurs besoins et leurs aspirations en matière de formation et d'avoir accès à l'éducation tout au long de leur vie. Au sein des

gouvernements, l'éducation des adultes n'est pas l'affaire des seuls ministères de l'éducation; tous les ministères oeuvrent à sa promotion, et la coopération interministérielle est indispensable. De leur côté, les employeurs, les syndicats, les organisations non gouvernementales et communautaires ainsi que les groupements d'autochtones et de femmes y participent et il leur incombe d'interagir et de créer des possibilités d'éducation et de formation permanentes susceptibles d'être reconnues et validées.

9. L'éducation de base pour tous, c'est la possibilité pour les individus, quel que soit leur âge, de réaliser leur potentiel, individuellement et collectivement. Ce n'est pas seulement un droit, c'est aussi un devoir et une responsabilité à l'égard à la fois des autres et de la société tout entière. Il est essentiel que la reconnaissance du droit à l'éducation tout au long de la vie se traduise par la mise en place des conditions d'exercice de ce droit. Les gouvernements, les organisations ou les institutions ne peuvent seuls relever les défis du XXI^e siècle; il faut que s'y ajoutent l'énergie, l'imagination et le génie des individus ainsi que leur pleine, libre et énergique participation dans tous les domaines de la vie. L'éducation des jeunes et des adultes est l'un des principaux moyens d'accroître sensiblement la créativité et la productivité prises au sens le plus large - créativité et productivité sans lesquelles on ne saurait faire face aux problèmes complexes et solidaires d'un monde en proie à des mutations de plus en plus rapides et que caractérisent une complexité et des risques grandissants.
10. La nouvelle conception de l'éducation des jeunes et des adultes remet en cause les pratiques actuelles, dans la mesure où elle appelle une véritable organisation en réseaux au sein des systèmes formels et non formels et où elle exige de l'innovation et davantage de créativité et de flexibilité. Il faudrait relever ces défis en abordant l'éducation des adultes selon de nouvelles approches dans la perspective de l'éducation tout au long de la vie. Il incombe aux pouvoirs publics, aux partenaires sociaux et aux prestataires de promouvoir l'apprentissage par le canal des grands médias ainsi que de la publicité locale et d'offrir une orientation impartiale. L'objectif ultime doit être la création d'une société éducative attachée à la justice sociale et au bien-être général.
11. *L'alphabétisation des adultes.* L'alphabétisation, conçue dans une acception large comme l'acquisition des connaissances et compétences de base dont chacun a besoin dans un monde en rapide évolution, est un droit fondamental de la personne humaine. Dans toute société, elle est nécessaire en soi et elle constitue l'un des fondements des autres compétences de la vie courante. Des millions d'êtres humains, dont une majorité de femmes, n'ont pas la possibilité d'apprendre ou ne possèdent pas les compétences nécessaires pour faire valoir ce droit. Il s'agit de les mettre en état d'y parvenir. Cela suppose souvent que l'on prépare le terrain à l'apprentissage par un travail de sensibilisation et d'autonomisation. L'alphabétisation a aussi pour effet de stimuler la participation aux activités sociales, culturelles, politiques et économiques et de favoriser l'éducation tout au long de la vie. C'est pourquoi nous nous engageons à faire en sorte que tous aient la possibilité d'acquérir une éducation de base et d'entretenir cet acquis, et à créer dans tous les Etats membres un environnement de l'écrit à l'appui de l'oralité. Offrir la possibilité d'apprendre à tous, y compris aux laissés-pour-compte et aux exclus, voilà le souci le plus pressant. La Conférence accueille avec satisfaction l'idée de lancer en 1998 une décennie de l'alphabétisation en l'honneur de Paulo Freire.
12. Il est plus que jamais nécessaire de reconnaître *le droit à l'éducation et le droit d'apprendre* tout au long de la vie, c'est-à-dire le droit de lire et d'écrire, le droit d'émettre des critiques et d'analyser, le droit d'accéder aux ressources et de développer et mettre en pratique les aptitudes et compétences individuelles et collectives.

13. *L'intégration et l'autonomisation des femmes.* Les femmes ont le droit à l'égalité des chances; de son côté, la société a besoin qu'elles jouent pleinement leur rôle dans tous les domaines, que ce soit au travail ou dans la vie en général. Les politiques d'éducation des jeunes et des adultes doivent être sensibles aux cultures locales et conférer la priorité à l'élargissement des possibilités d'éducation à toutes les femmes, tout en respectant leur différence et en éliminant les préjugés et les stéréotypes qui réduisent à la fois leurs chances d'accès à l'éducation des jeunes et des adultes et les bienfaits qu'elles en retirent. Toute tentative visant à restreindre leur droit à l'alphabétisation, à l'éducation et à la formation doit être considérée comme inacceptable. Il importe que des mesures soient prises pour y parer.
14. *La culture de la paix et l'éducation à la citoyenneté et à la démocratie.* L'une des toutes premières tâches de notre temps consiste à éliminer la culture de la violence et à édifier une culture de la paix fondée sur la justice et la tolérance, où la violence cède la place au dialogue, à la reconnaissance mutuelle et à la négociation, que ce soit au niveau de la famille ou de la collectivité, au sein des nations ou entre pays.
15. *Diversité et égalité.* L'éducation des adultes doit refléter la richesse que représente la diversité des cultures et respecter les savoirs et systèmes d'apprentissage traditionnels et des peuples autochtones; le droit d'apprendre dans sa langue maternelle doit être respecté et mis en oeuvre. L'éducation des adultes est mise rudement au défi de contribuer à la préservation de la sagesse orale des groupes minoritaires, des autochtones et des nomades, et de réunir du matériel documentaire la concernant. De son côté, l'éducation interculturelle devrait encourager la connaissance mutuelle des différentes cultures afin de promouvoir la paix, les droits de la personne humaine et les libertés fondamentales, la démocratie, la justice, la liberté, la coexistence et la diversité.
16. *La santé.* La santé est un droit fondamental de l'être humain. Investir dans l'éducation, c'est investir dans la santé. L'éducation tout au long de la vie peut jouer un rôle considérable dans la promotion de la santé et la prévention des maladies. L'éducation des adultes offre d'importantes possibilités de donner équitablement et durablement accès à des connaissances utiles en la matière.
17. *La viabilité écologique.* L'éducation pour la viabilité écologique doit être un processus éducatif permanent ouvert au fait que les problèmes écologiques ont un contexte socio-économique, politique et culturel. Il ne saurait y avoir d'avenir viable si l'on ne prend pas en considération la relation existant entre les problèmes écologiques et les modèles actuels de développement. L'éducation environnementale des adultes peut contribuer considérablement à sensibiliser la collectivité et les décideurs et à les mobiliser dans le sens d'une action soutenue en faveur de l'environnement.
18. *Education et culture autochtones.* Les peuples autochtones et les peuples nomades ont le droit d'accéder à tous les niveaux et à toutes les formes d'éducation assurés par l'Etat. Le droit de jouir de leur propre culture ou d'utiliser leur propre langue ne saurait leur être refusé. L'éducation qui leur est offerte doit être linguistiquement et culturellement adaptée à leurs besoins et de nature à faciliter la poursuite de leurs études et de leur formation.
19. *La transformation de l'économie.* La mondialisation, les changements dans les modes de production, la montée du chômage et la difficulté qu'il y a à garantir la sécurité des moyens de subsistance appellent des politiques de l'emploi plus actives et un plus gros investissement dans le développement des compétences dont les hommes et les femmes ont besoin pour s'insérer sur le marché du travail et pratiquer une activité rémunératrice.

20. *L'accès à l'information.* Le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication est porteur de risques nouveaux d'exclusion sociale et professionnelle pour les groupes d'individus et même les entreprises qui ne sont pas en mesure de s'adapter à ce contexte. L'un des rôles de l'éducation des adultes devrait donc à l'avenir consister à limiter ces risques d'exclusion, de manière à ce que la société de l'information ne perde pas de vue l'être humain.
21. *Le vieillissement de la population.* Il y a aujourd'hui dans le monde proportionnellement plus de personnes âgées que jamais auparavant et la part de la population que celles-ci représentent continue d'augmenter. Ces adultes âgés ont une précieuse contribution à apporter au développement de la société. Il importe donc qu'ils aient la possibilité d'apprendre dans des conditions d'égalité et par des moyens appropriés. Leurs compétences et leurs capacités doivent être reconnues, appréciées et utilisées.
22. Il convient, conformément à la Déclaration de Salamanque, de promouvoir l'intégration des personnes handicapées et de leur faciliter l'accès à l'éducation. Les handicapés ont droit à des possibilités d'apprentissage qui tiennent équitablement compte de leurs besoins et de leurs aspirations et qui y répondent en faisant appel à des technologies éducatives adaptées aux besoins spéciaux qui sont les leurs.
23. Nous devons agir de toute urgence pour accroître les investissements nationaux et internationaux consacrés à l'éducation des jeunes et des adultes ainsi que les ressources engagées en sa faveur par le secteur privé et associatif, et pour les garantir. L'Agenda pour l'avenir que nous venons d'adopter est conçu à cette fin.
24. Nous invitons l'UNESCO, en sa qualité de chef de file des institutions des Nations Unies dans le domaine de l'éducation, à conduire les efforts visant à promouvoir l'éducation des adultes en tant que partie intégrante du système éducatif et à mobiliser le soutien de tous les partenaires, notamment au sein du système des Nations Unies, afin de donner la priorité à la mise en oeuvre de l'Agenda pour l'avenir et à la mise en place des services nécessaires pour renforcer la coordination et la coopération internationales.
25. Nous demandons instamment à l'UNESCO d'encourager les Etats membres à adopter des politiques et une législation qui soient favorables aux personnes handicapées et prévoient une place pour elles dans les programmes éducatifs, et qui tiennent compte en outre de la diversité culturelle, linguistique et économique ainsi que des sexospécificités.
26. Nous déclarons solennellement que toutes les parties suivront de près la mise en oeuvre de cette Déclaration et de l'Agenda pour l'avenir, en établissant clairement leurs responsabilités respectives, en veillant à la complémentarité de leur action et en coopérant les unes avec les autres. Nous sommes résolus à faire en sorte que l'éducation tout au long de la vie devienne une réalité d'un plus grand poids au début du XXI^e siècle. A cette fin, nous nous engageons à promouvoir une culture de l'apprentissage grâce au mouvement "une heure par jour pour apprendre" et à l'instauration d'une semaine des Nations Unies pour l'éducation des adultes.
27. Convaincus de la nécessité de l'éducation des adultes, nous, qui sommes réunis à Hambourg, nous engageons à faire en sorte que tous les hommes et toutes les femmes se voient offrir la possibilité d'apprendre tout au long de leur vie. Dans ce dessein, nous constituerons des alliances plus larges afin de mobiliser et mettre en commun nos ressources pour faire de l'éducation des adultes une joie, un moyen, un droit et une responsabilité partagée.